Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 12 Nov 2015
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5298

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUE : UTILISATION DES OUTILS DE BASE D'UNE PLATEFORME PEDAGOGIQUE EN LIGNE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 980023U36C1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stoltz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

6-5298

MINISTERE DE L \ COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

FORMATION CONTINUE : UTILISATION DES OUTILS DE BASE D'UNE PLATEFORME PÉDAGOGIQUE EN LIGNE

(1)

CODE DE L'U.E. (2): 9800 23 U36 C1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 903
CODE E.P.S. DU DOMAINE D'ETUDES SUPERIEURES (1) : 10

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto Galluccio
Date et signature (1) : 01/10/2015 Administrateur délégué

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°**2** (1 page) (1)

3. Classement de l'unité d'enseignement :

3.1. Niveau

X (4) Enseignement supérieur de type court	**O** (4) Enseignement supérieur de type long

Domaine[2]

Domaine proposé (1) :	10 (sciences psychologiques et de l'éducation)
Domaine décidé par le Conseil général (1)	Sciences psychologiques et de l'éducation

Date de l'accord du Conseil général: 05/10/15

Signature du Président du Conseil général:

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (1 page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant — Repris en annexe n°**4** (1 page) (1)
5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° **5** (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)
Formation continue : Outils d'une plateforme pédagogique en ligne	CT	S	16
Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	20

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° **7** (1 page) (1)

[2] Décret du 16 avril 1991, articles 43 et 45.

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : (1)

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 02/11/2015 Signature : Pour Mr Léonard, I.G.C
Jacques Soblet

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à utiliser des outils pédagogiques intégrés dans une plateforme pédagogique en ligne[3], et notamment les outils de suivi d'évaluation et de suivi de l'apprentissage.

[3] Une plateforme pédagogique est un portail, accessible par internet, qui fournit un soutien pour l'apprentissage en ligne en combinant des outils de conception pédagogique et de communication. L'apprentissage en ligne désigne un apprentissage dont la qualité est augmentée par les technologies de l'information et qui est centré sur le développement de compétences par l'étudiant dans une approche structurée par les interactions avec un tuteur (et les pairs).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ de situations données,

- Utiliser les fonctionnalités des navigateurs internet et d'un logiciel de courriel.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

- Tout enseignant en fonction ou tout candidat porteur d'un titre pédagogique (CAP, CAPAES, AESS, Master à finalité didactique…).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de paramétrer, structurer, construire et mettre en œuvre un cours en ligne sur une plateforme pédagogique; en utilisant les activités types et les outils de suivi et d'évaluation des apprentissages.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du:

- niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de (d'):

- paramétrer des cours en ligne[4] et de créer des ressources pédagogiques types à partir des outils intégrés dans la plateforme pédagogique ;
- structurer des cours sur une plateforme pédagogique en intégrant des notions d'ergonomie de navigation ;
- mettre en place des activités de base d'une plateforme pédagogique (devoir, parcours automatisé, dépôt de fichier, page web, ...) ;
- organiser et gérer les travaux de groupes en ligne ;
- réaliser une sauvegarde et une réimportation de son cours dans la plateforme en respectant les normes de bonne communication entre les contenus e-learning et les plateformes LMS[5] (SCORM...) ;
- mettre en place une évaluation formative et/ou certificative en ligne et d'en gérer le suivi via le carnet de notes et les grilles critériées d'évaluation, intégrés à la plateforme pédagogique ;
- paramétrer les outils d'évaluation et d'en exporter les résultats sous différents formats ;
- rédiger et communiquer des feed-backs collectifs et/ou individuels ;
- utiliser les outils de suivi statistique intégrés dans la plateforme pédagogique et d'en exploiter les données dans une démarche de suivi qualitatif et individualisé de l'apprentissage ;
- mettre en œuvre des cours en ligne dans le cadre de ses enseignements.

[4] Un cours en ligne désigne des contenus pédagogiques accessibles via les technologies de l'information et de la communication

[5] LMS (Learning Management System) : vocable anglais désignant les plateformes pédagogiques

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ANNEXE 7

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : **01/10/2015**
Date d'approbation :

« Formation continue : Utilisation des outils de base d'une plateforme pédagogique en ligne »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
	10	Formation continue : Utilisation des outils de base d'une plateforme pédagogique en ligne			